FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II (453/2010) - Europe

Asepto FL-D

Version : 4

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Asepto FL-D

Code du produit : 112343E

Utilisation du produit : Détergent désinfectant

produit uniquement pour usage professionnel

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Nettoyant pour procédés en industries agro-alimentaires. Nettoyage en place (NEP)

Utilisations déconseillées
Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/ Distributeur/ Importateur : ECOLAB Snc
CS 70107 – 23, avenue Aristide Briand
94110 ARCUEIL Cedex
FRANCE
Tel +33 (0)1 49 69 65 00
Cs.Support-Admin@ecolab.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : Tél centre anti-poison: 03 83 32 36 36 (Nancy) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Producteur/ Distributeur/ Importateur

Numéro de téléphone : 03 26 68 55 11 (24/7)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : C; R35
R31
N; R50

Dangers pour la santé humaine : Provoque de graves brûlures. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Dangers pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, se reporter à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

SECTION 2: Identification des dangers

Symbole(s) de danger :

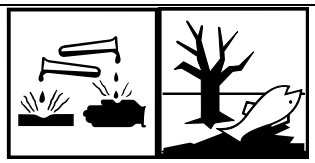

Indication de danger : Corrosif, Dangereux pour l'environnement

Contient du (de la) : hydroxyde de sodium

Phrases de risque : R35- Provoque de graves brûlures.
R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence : S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S7- Conserver le récipient bien fermé.
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Éléments d'étiquetage supplémentaires : EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification 67/548/CEE	Classification Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
hydroxyde de sodium	REACH #: 01-2119457892-27 CE: 215-185-5 CAS: 1310-73-2 Index: 011-002-00-6	5 - <10	C; R35	Skin Corr. 1A, H314	[1] [2]
Hypochlorite de sodium	REACH #: 01-2119488154-34 CE: 231-668-3 CAS: 7681-52-9 Index: 017-011-00-1	5.2 - <10	C; R34 R31 N; R50	Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400	[1]
			Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.	**Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H décrites ci-dessus.**	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
[3] La substance remplit les critères des PBT selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
[4] La substance remplit les critères des vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Consulter un médecin immédiatement. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer de rincer pendant 15 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Inhalation : Consulter un médecin immédiatement. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité et appeler immédiatement un médecin. S'assurer d'une bonne circulaiton d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Continuer de rincer pendant 15 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion : Consulter un médecin immédiatement. Rincer la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité et appeler immédiatement un médecin. S'assurer d'une bonne circulaiton d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Gravement corrosif pour les yeux. Provoque de graves brûlures.

Inhalation : Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire.

Contact avec la peau : Gravement corrosif pour la peau. Provoque de graves brûlures.

Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

SECTION 4: Premiers secours

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques : Pas de traitement particulier.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique ou CO2

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes de phosphore
composés halogénés
oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni dans aucun égout ou conduit d'évacuation.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devraient porter l'équipement de protection approprié.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel hors urgence : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour le personnel d'urgence : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation. Informer les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement : : Diluer avec une grande quantité d'eau. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets.

Grand déversement accidentel : Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13).

6.4 Référence à d'autres sections : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des acides. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : Stocker entre les températures suivantes: -15 à 30°C (5 à 86°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Séparer des acides. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non applicable temps que les scénarios d' exposition des substances ne sont pas disponibles.

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non applicable temps que les scénarios d' exposition des substances ne sont pas disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
hydroxyde de sodium	**Ministère du travail (France, 7/2012).** VME: 2 mg/m³ 8 heures.

Doses dérivées avec effet

Pas de DNEL disponible pour le mélange.

Concentrations prédites avec effet

Pas de PNEC disponible pour le mélange.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Des systèmes de contrôle automatiques intégrés peuvent s'avérer nécessaires pour maîtriser les risques primaires et secondaires associés à ce produit.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection des yeux/du visage (EN 166) : Lunettes de protection, écran partiel ou total du visage

Protection de la peau

Protection des mains (EN 374) : 1 - 4 heures : caoutchouc butyle , caoutchouc nitrile .

Protection corporelle (EN 14605) : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire (EN 143, 14387) : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.

Risques thermiques : Non applicable.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide.

Couleur : Jaunâtre. [Pâle]

Odeur : chlorée (eau de javel)

Seuil d'odeur : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.

pH : 13.5 à 14 [Conc. (% poids / poids): 100%]

Point de fusion/point de congélation : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.

Point d'éclair : > 100°C

Vitesse d'évaporation : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.

Durée de combustion : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.

Vitesse de combustion : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.

Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou d'explosion : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.

Pression de vapeur : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.

Densité de vapeur : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.

Masse volumique : 1.18 à 1.22

Solubilité(s) : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Température d'auto-inflammabilité : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.

Température de décomposition : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.

Viscosité : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.

Propriétés d'explosivité : Non applicable.

Propriétés comburantes : Oui.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Des réactions dangereuses ou une instabilité sont constatées dans certaines conditions de stockage ou d'utilisation.
Ces conditions peuvent inclure :
contact avec des acides
Les réactions peuvent inclure :
dégagement de gaz toxique

10.4 Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles : Extrêmement réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les acides.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Hypochlorite de sodium	DL50 Cutané DL50 Orale	Lapin Rat	>10000 mg/kg 5230 mg/kg	- -

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité pour la réproduction

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Informations sur les voies d'exposition probables : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire.

Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Contact avec la peau : Gravement corrosif pour la peau. Provoque de graves brûlures.

Contact avec les yeux : Gravement corrosif pour les yeux. Provoque de graves brûlures.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets potentiels retardés : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition de longue durée

Effets potentiels immédiats : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets potentiels retardés : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
hydroxyde de sodium Hypochlorite de sodium	Aiguë CE50 40 mg/l Aiguë CE50 0.071 mg/l	Daphnie Daphnie	48 heures 48 heures

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : La biodégradabilité de la somme des composants organiques contenus dans le produit a été testée et a atteint des valeurs inférieres à 60 % DBO/DCO, resp. formation de CO2 resp. inférieures à 70% perte COD. Les valeurs limites pour 'readily degradable /facilement dégradable' ne sont pas atteintes (p.ex. selon les méthodes OECD 301).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Conclusion/Résumé : Non déterminé pour le mélange.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{OC}) : Non déterminé pour le mélange.

Mobilité : Non déterminé pour le mélange.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou de reduire autant que possible la production de déchets.

Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Eviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation.

Déchets Dangereux : Oui.

Catalogue Européen des Déchets

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Code de déchets	Classe de déchet
20 01 15*	déchets basiques

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou de reduire autant que possible la production de déchets.
Recycler les déchets d'emballage.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Eviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro UN	UN3266	UN3266	UN3266	UN3266
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Sodium hydroxide, Sodium hypochlorite)	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Sodium hydroxide, Sodium hypochlorite)	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Sodium hydroxide, Sodium hypochlorite). Marine pollutant	Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (Sodium hydroxide, Sodium hypochlorite)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8	8
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.	Oui.	Yes.	Yes
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun.	Aucun.	None.	None.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Autres Réglementations UE

Fiche d' information sur les composants en accord avec le règlement detergent 648/2004/CE:

≥5 - <15% agents de blanchiment chlorés
<5% phosphonates
Contient des désinfectants.

Réglementations nationales

France

Code ICPE : 1172

Maladie(s) professionnelle(s) : tableau 65

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
FBC = Facteur de bioconcentration
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL = Dose dérivée sans effet
DPD = Directive Préparations Dangereuses [1999/45/CE]
CE = Commission European
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
IATA = Association international du transport aérien
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

SECTION 16: Autres informations

VLE = Valeurs limites d'exposition
PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables
CPSE = concentration prédite sans effet
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
REACH # = Numéro d'enregistrement REACH
tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

Texte intégral des mentions H résumées :

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] :

Aquatic Acute 1, H400	DANGER AIGU POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Skin Corr. 1, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Corr. 1A, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1A
Skin Corr. 1B, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B

Texte intégral des phrases R abrégées : R34- Provoque des brûlures.
R35- Provoque de graves brûlures.
R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte intégral des classifications [DSD/DPD] : C - Corrosif
N - Dangereux pour l'environnement

Date d'impression : 24 Janvier 2014

Date d'édition/ Date de révision : 24 Janvier 2014

Date de la précédente édition : 19 Septembre 2011

Version : 4

Avis au lecteur

Fiche élaborée en prenant en compte les informations des fiches données de sécurité des substances entrant dans la composition du produit.